


Compte-rendu de réunion

Réunion mairie de Heudebouville

		A13 – COMPLEMENT DU DIFFUSEUR D'HEUDEBOUVILLE				Date :	09/11/2020
						Lieu :	Visio
						Objet :	PRESENTATION DU PROJET
						Rédacteurs :	A. PERROT
Nom des participants	Société	Prés.	Diff.	Conv.	Tél.	Mail	
Maîtrise d'ouvrage : Sanef - Sapn							
FOSSE Jérôme	Sanef		X				
FISTER Bastien	Sanef		X				
PERROT Antoine	Sanef	X	X				
Maîtrise d'œuvre : Egis et Sous-traitants							
DEMESLAY Romain	Egis		X				
LANGUILLE Vincent	Egis		X				
Département de l'Eure							
M. GALLEZ	CD27	X	X				
M. RIMBEUF	CD27	X	X				
M. SIMON	CD27		X				

La présente réunion a pour objet de présenter le projet, le planning et les éléments principaux du projet de complément du demi-diffuseur de Heudebouville.

Une présentation est faite par Sapn en séance et le support est joint en annexe.

I - ECHANGES/ QUESTIONS :

- Bretelle d'entrée
Cet aménagement n'appelle pas de remarque particulière

- Bretelle de sortie

Raccordement sur giratoire des Ecoparc

Le CD27 rappelle que compte tenu des éléments de trafic présentés en juillet 2018, une mise à 2 voies de la bretelle d'entrée sur le giratoire des Ecoparc (depuis la RD6015) est nécessaire.

En l'absence d'aménagement, le CD27 se verrait contraint de formuler une remarque en ce sens lors de l'enquête publique.

Sapn précise que cet aménagement a été présenté à la DIT mais n'a pas été retenu dans la décision ministérielle notamment au regard de l'engagement de la Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE) de prendre en charge les aménagements nécessaires au bon fonctionnement du giratoire.

« Le redimensionnement éventuel du giratoire de la RD6155 qui résulterait du développement des Ecoparc serait donc réalisé par l'aménageur en cas de nécessité. »

Le courrier d'engagement de la CASE ainsi que l'étude de trafic réalisée en 2019 sont joints au présent compte rendu.

Séparateur J11

Le CD27 n'est pas favorable à la mise en place de balises J11 notamment pour des raisons d'entretien. Le CD27 préférerait la mise en place d'un terre-plein physique dans la continuité de ceux existant.

Sapn prend bonne note de cette remarque et reviendra vers le CD27 pour proposer une éventuelle alternative.

Compte-rendu	A faire par et pour le
---------------------	-------------------------------

- <u>Assainissement</u> Le CD27 autorise le rejet des eaux dans son réseau d'assainissement.	
---	--